

SÉANCE DU 22 MAI 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 22 MAI, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 5 MAI 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

**Présents:**

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLEC'H, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, M. GUINÉE, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, M. JEANMAIRE, M. RUFFAT, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, Mme DE POIX, M. RAKOTOANOSY.

**Excusés représentés:**

Mme ROUBINET (pouvoir à M. NABEDRYK), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLEC'H), M. TEMGHARI (pouvoir à Mme KEMPF), M. ROCCHI (pouvoir à Mme MAYET), M. GODON (pouvoir à Mme BOUTEILLE), Mme PAPONNAUD (pouvoir à M. JEANMAIRE), Mme CHAOUI-EL OUASDI (pouvoir à Mme CORDON), Mme JAMBON (pouvoir à M. POIZAT), M. COSSON (pouvoir à Mme THIERRY), Mme BERNARD (pouvoir à M. RUFFAT).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**N° 119 - Cession d'un appartement situé 68 rue Voltaire.**

Le Maire rappelle que la Ville est propriétaire d'un appartement de type F4 d'une superficie de 67 m<sup>2</sup> et d'une cave, constituant les lots n° 38 et 83 de la copropriété située 68 rue Voltaire.

Dans le cadre de la poursuite de valorisation de ces actifs et ne souhaitant pas réaliser des travaux conséquents de réhabilitation et afin de ne plus régler des charges de copropriété s'élevant à la somme annuelle de 2800 €, la Ville a décidé de mettre en vente cet appartement.

La Ville a décidé d'informer en priorité les ruellois de la mise en vente de ce bien en publiant une annonce dans le bulletin municipal d'avril 2023.

A la demande de plusieurs administrés une visite a été organisée et une offre au prix a été reçue. Cette offre au prix de 268.000 € sans condition suspensive de prêt émane de Monsieur Foda ELSAYED, ruellois.

Il est donc proposé au Conseil municipal de céder cet appartement de 67 m<sup>2</sup> habitables et une cave situés 68 rue Voltaire, constituant les lots n° 38 et 83 de la copropriété à Monsieur ELSAYED.

Invité à en délibérer,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2241-1 ;

Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 15 février 2022 et en cours de réactualisation ;

Considérant que l'offre au prix de Monsieur ELSAYED ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 11 mai 2023 ;

La Commission de l'équipement, de l'urbanisme et du développement durable entendue le 10 mai 2023 ;

APPROUVE la cession de l'appartement et de la cave situés 68 rue Voltaire, d'une surface habitable de 67 m<sup>2</sup> environ, constituant le lot n° 13 de la copropriété, libre de toute occupation ou location, moyennant un prix de 268.000 €, au profit de Monsieur EL SAYED ou de toute société constituée par ce dernier à cet effet.

AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer la promesse de vente à intervenir et l'acte authentique définitif ainsi que toutes les autres pièces afférentes à cette cession.

DIT que les recettes seront constatées au budget communal.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES VOTANTS.



**Patrick OLLIER**  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison  
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 26 mai 2023  
N° identifiant : 092-219200631-20230522-lmc145717-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 26 mai 2023